Équivalences Audit
LES VALEURS AJOUTÉES

Valérie Aublet
Olivier Macquard

Commissaires aux comptes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE A DOMICILE POUR TOUS DE LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

9, rue Marcel Sembat
B.P. 48755
44187 NANTES Cedex 04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2011

8, rue des Saumonières
BP 42435
44 324 Nantes Cedex 3

tel. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

Aux Membres,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Départementale d'Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et Vendée de tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 3 à 17 ci-après),

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » dans le paragraphe « Dérogation aux règles comptables » informe de l'application d'une dérogation aux principes comptables (article L 123-14 du Code de Commerce) sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents. Nous avons été conduits à examiner la justification du recours à cette dérogation et nous estimons qu'elle contribue à donner une image fidèle du résultat de l'association sur 2011. L'impact sur le résultat est également suffisamment décrit au § 2-6 de l'annexe « Détail des résultats sous contrôle de tiers financeurs ».

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette dérogation et de la présentation comptable qui en est faite et nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la motivation du recours à la dérogation et l'impact financier sur le résultat.

La note « Règles et méthodes comptables » dans le paragraphe « Dérogation aux règles comptables » informe également de l'application d'une dérogation sur l'enregistrement d'un produit affecté par le financeur à une dotation de fonctionnement 2012, tout en finançant des heures réalisées en 2011. Ce produit a été rattache à l'exercice 2011.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette dérogation et de la présentation comptable qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations synthétiques préparées pour la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'assemblée générale, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Fait à Nantes,
Le 22 juin 2012
Pour la SARL EQUIVALENCES AUDIT,

O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES CEDEX 3

Bilan et compte de résultat

ADT 44

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	27 367	25 052	2 314	0,03	1 651	0,05
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	166 349	122 208	44 141	1,43	19 667	0,58
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	12 325		12 325	0,40	10 219	0,30
TOTAL (I)	***206 041***	***147 260***	***58 781***	1,91	***31 537***	0,93
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 432		1 432	0,05		
Créances usagers et comptes rattachés	1 282 624	6 141	1 276 483	41,39	1 145 415	33,69
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 175		1 175	0,04	1 581	0,05
. Personnel	3 845		3 845	0,12	97 887	2,88
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 253 761	216 632	1 037 129	33,63	1 031 426	30,31
Valeurs mobilières de placement	598 159		598 159	19,39	988 181	29,04
Disponibilités	79 955		79 955	2,59	76 174	2,24
Charges constatées d'avance	27 171		27 171	0,88	30 435	0,89
TOTAL (II)	**3 248 122**	**222 773**	**3 025 350**	98,09	**3 371 098**	99,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***3 454 163***	***370 033***	***3 084 131***	100,00	***3 402 636***	100,00

ADT 44

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	517 996	15,00	481 964	14,16
Ecarts de réévaluation				
Réserves	11 854	0,38	11 854	0,35
Report à nouveau	-224 094	-7,26	-280 904	-8,25
Résultat de l'exercice	-38 760	-1,25	54 715	1,61
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-189 330		-364 714	
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			12 339	0,36
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	*77 665*	2,52	*-84 747*	-2,48
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	313 334	10,16	295 328	8,63
TOTAL (II)	*313 334*	10,16	*295 328*	8,63
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	869 463	28,19	1 062 176	31,22
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	124 377	4,03	181 802	5,34
Autres	1 683 708	54,59	1 948 077	57,25
Produits constatés d'avance	15 583	0,51		
TOTAL(IV)	*2 693 131*	87,32	*3 192 055*	93,81
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	3 084 131	100,00	*3 402 636*	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ADT 44

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	7 484 828	536	7 485 364	100,00	7 251 226	100,00	234 138	3,23
Montants nets produits d'expl.	***7 484 828***	***536***	***7 485 364***	100,00	***7 251 226***	100,00	***234 138***	3,23
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			67 876	0,91	147 195	2,03	-79 319	-53,88
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					8 517	0,12	-8 517	-100,00
Autres produits			563	0,01	755	0,01	-192	-25,42
Reprise de provisions			11 859	0,16	30 324	0,42	-18 465	-60,89
Transfert de charges			2 859 768	38,20	2 689 564	37,09	170 204	6,33
Sous-total des autres produits d'exploitation			***2 940 067***	39,28	***2 876 355***	39,67	***63 712***	2,22
Total des produits d'exploitation (I)			***10 425 430***	139,28	***10 127 581***	139,67	***297 849***	2,94
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			29 833	0,40	24 801	0,34	5 032	20,29
Services extérieurs			197 541	2,64	181 931	2,51	15 610	8,58
Autres services extérieurs			1 067 812	14,27	1 182 272	16,30	-114 460	-9,67
Impôts, taxes et versements assimilés			589 620	7,88	571 049	7,88	18 571	3,25
Salaires et traitements			6 455 875	86,25	6 333 672	87,35	122 203	1,93
Charges sociales			2 053 557	27,43	1 581 723	21,81	471 834	29,83
Autres charges de personnel			109 731	1,47	296 035	4,08	-186 304	-62,92
Subventions accordées par l'association								
Dotations aux amortissements			15 974	0,21	13 445	0,19	2 529	18,81
Dotations aux provisions			29 526	0,39	37 901	0,52	-8 375	-22,09
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges			10 563	0,14	31 969	0,44	-21 405	-66,95
Total des charges d'exploitation (II)			***10 560 031***	141,09	***10 254 797***	141,42	***305 234***	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-134 600**	-1,79	**-127 216**	-1,74	**-7 384**	-5,79
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (III)								
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			227	0,00	150	0,00	77	51,33
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			8 325	0,11	3 075	0,04	5 250	170,73
Total des produits financiers (V)			***8 553***	0,11	***3 225***	0,04	***5 328***	165,21
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			3	0,00	106	0,00	-103	-97,16

ADT 44

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	*3*	0,00	*106*	0,00	*-103*	-97,16
RÉSULTAT FINANCIER	8 550	0,11	3 119	0,04	5 431	174,13
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-126 051	-1,67	-124 097	-1,70	-1 954	-1,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	106 440	1,42	207 139	2,85	-100 699	-48,60
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	*106 440*	1,42	*207 139*	2,85	*-100 699*	-48,60
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	17 694	0,24	28 326	0,39	-10 632	-37,52
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 455	0,02			1 455	N.S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	*19 149*	0,26	*28 326*	0,39	*-9 177*	-32,39
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôts sur les sociétés (X)						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	*10 540 423*	140,81	*10 337 945*	142,57	*202 478*	1,96
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	*10 579 183*	141,33	*10 283 230*	141,81	*295 953*	2,88
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	*-38 760*	-0,51			*-38 760*	N.S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			*54 715*	0,75	*-54 715*	-100,00

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes aux comptes annuels

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 084 130,59 €.

Le résultat net comptable est une perte de **38 760,17 €.**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/05/2012 par les membres du Conseil d'administration.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret 83-1020 du 29/11/1983 (modifié par les décrets n° 86-221 du 17 février 1986 et n°85-295 du 1 mars 1985), des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005, ainsi que du règlement du CRC 99.01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1-1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- *Amortissements par composants.*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure (composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT44-85 aucune immobilisation n'a justifiée l'application de la méthode des composants.

Modalités d'amortissements retenues.

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.
Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire

1-2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1-3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1-4. Subventions d'exploitation

- *Traitement des conventions de financement.*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

- *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 19).
Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

1-5. Dérogation aux règles comptables

L'enregistrement comptable des reprises de déficits et d'excédents sous contrôle de tiers financeurs suit la règle suivante :

Règle comptable sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents.
(Dérogation à l'application d'un principe comptable pour donner une image fidèle du résultat de l'ADT 44-85)

« Si dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité (article c.com L.123-14). »

C'est dans cet esprit que nous appliquons une dérogation au principe comptable pour neutraliser dans le compte de résultat les reprises des déficits ou excédents notifiés par les financeurs et intégrés dans les arrêts de tarification sur l'exercice. Ils sont directement affectés au compte de résultat sous contrôle financeurs (compte 115) figurant au passif du bilan.

Cette pratique permet de présenter un résultat « corrigé » correspondant mieux à la réalité de l'activité de l'exercice au regard des seuls financements, sans que pour autant les fonds propres en soient affectés.

Le résultat comptable est aussi amputé de la reprise des déficits antérieurs et augmenté de la reprise des excédents antérieurs.

Le point 2-6 de l'Annexe présente les variations du compte « Résultats sous contrôle de tiers financeurs »

Il en est de même pour la comptabilisation d'un produit de 79 279 € affectée par le financeur à une dotation de fonctionnement 2012, tout en finançant des heures réalisées en 2011.
Le produit a été rattaché à l'exercice 2011.

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

2- Evènements et informations significatifs de l'exercice.

2-1. Acceptation du plan d'apurement du passif

Le Tribunal de Grande Instance de Nantes a accepté le 19/10/2010 le plan d'apurement du passif pour les deux associations (ADT 44-85 et ADT 85).

Les dettes liées au redressement judiciaire et les remboursements réalisés sur l'exercice sont constatés dans des comptes « passif RJ » (168500 et 168 501) dont le solde atteint 869 462.72€ au 31/12/2011 et se décompose de la manière suivante :

Dettes Fournisseurs	6 897.66
AGS	283 193.20
Autres dettes fiscales et sociales	539 949.04
Organismes bancaires	39 422.62
Total Passif RJ au 31/12/2011	**869 462.72**

2.2 Détermination du résultat sous contrôle des tiers financeurs

- *Activité 2010-2011 (heures saisies)*

	Nombre d'heures 2011	Nombre d'heures 2010	Variation en %
AED	158 748	158 929	-0,11%
AVS	46 226	50 139	-7,80%
TISF	70 996	75 740	-6,26%
TOTAUX	275 970	284 808	-3,10%

- *Tableau de passage résultat comptable/résultat administratif.*

Résultat comptable 2011		**- 38 760,17**
Charges refusées par les financeurs		35 653,13
- Dotations provisions retraite	25 724,00	
- Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	9 929,13	
Produits non pris en compte par les financeurs		- 114 416,87
- Reprises de provisions pour risques	7 801,80	
- Reprises de provisions retraite	880,00	
- Produits exceptionnelles sur exercices antérieurs	105 735,07	
Total résultat administratif 2011		**- 117 523,91**

2.3 Analyse du résultat par secteur d'activité

. Résultat activité prestataire	-38 760,17€
. Résultat activité mandataire	0 €
	==========
Résultat sur activité	**-38 760,17€**

2-4. Répartition du résultat entre la gestion propre et l'activité sous contrôle de tiers financeurs.

Résultat CAF	0
Résultat CG ASE	-64 608.82
Résultat CG PA/ PH	-57 132.28
Résultat CG Aide au répit	0
Résultat MSA	-8 641.05
Résultat autres financeurs	+12 858.24
Résultat gestion propre	+78 763.74
Résultat comptable 2011	**-38 760.17**

2-5. Proposition d'affectation du résultat 2011 pour l'AGO

Résultat comptable au 31/12/2011	**- 38 760.17**
Affectation dans le compte 115 190 « résultat sous contrôle de tiers financeurs »	-130 382.15
Affectation dans le compte119 000 « report à nouveau »	+91 621.98

2-6. Détail des résultats sous contrôle de tiers financeurs.

Le résultat comptable 2011 de **-38 760** € ne prend pas en compte les déficits repris par certains financeurs sur 2011 et imputés directement du compte de résultat au compte de résultat sous contrôle financeurs au passif du bilan (cf règles et méthodes comptable) :

Résultat comptable au 31/12/2011	**-38 760**
Reprise résultat 2008 CG APA PA PH	+42 782
Reprise résultat 2009 CG ASE	+118 310
Reprise résultat 2009 CG APA	+13 120
Reprise résultat 2009 CG Aide au répit	+ 2 903
Sous total résultat repris en 2011	***177 115***
Total résultat 2011 corrigé des déficits antérieurs repris	**138 355**

Cet écart justifie à lui seul l'application de la dérogation au principe comptable pour permettre d'avoir au compte de résultat un résultat sans l'influence de la reprise de ces déficits.

Ainsi, les variations 2011 sur le compte 115 190 « résultats sous contrôle de tiers financeurs » sont les suivantes :

	Solde au 01/01/2011	Résultat non repris par les financeurs (réaffectés dans le report à nouveau de l'association)	Résultat repris en 2011	Solde au 31/12/2011
Solde CG APA PA PH Déficit 2007	- 4 662	4 662		-
Solde CG APA PA PH Déficit 2008	- 98 142	10 578	42 782	- 44 782
Résultat 2009 CAF	- 17 543			- 17 543
Résultat 2009 CG ASE	- 118 361	50	118 310	0
Résultat 2009 CG PH	- 16 873			- 16 873
Résultat 2009 CG APA	- 105 460		13 120	- 92 340
Résultat 2009 CG Aide au répit	- 3 674	771	2 903	-
Résultats 2010 en cours d'analyse par les financeurs				-17 792
Total des résultats sous contrôle de tiers financeurs	**- 364 714**	**16 062**	**177 115**	**-189 330**

2-7. Evènements postérieurs à la clôture.

Dans le cadre de la circulaire DGCS/SD3A/2011/480 du 19/12/2011 relative aux modalités d'attribution du fonds de restructuration des services d'aide à domicile, l'ARS a notifié à l'ADT 44-85 par un courrier en date du 04 mai 2012 l'attribution d'une aide de **271 000 euros.**
Cette aide fera l'objet de deux versements en 2012 et 2013 et sera affecté **dans les fonds propres de l'association** afin de respecter les engagements souscrits d ans le cadre du contrat pluriannuel de retour à l'équilibre.

2-8. Situation de l'ADT85 et influence sur les comptes de l'ADT44-85

Les déficits réalisés sur les années antérieures par l'ADT 85 ont généré une situation nette négative qui s'élève au 31-12-2011 à – **487 950 €.**

Du fait de cette situation nette négative, le recouvrement des créances détenues par l'ADT 44-85 sur l'ADT 85 présente un risque de non recouvrement.

Par prudence une provision pour dépréciation de 215 000 € avait été constituée au 31-12-2008 correspondant à la situation des fonds associatifs corrigée de la reprise des déficits 2007 par le Conseil Général 85.

Au 31-12-2011, la provision de 215 000 € n'a pas été actualisée pour les raisons suivantes :

- Le calcul de la provision pour dépréciation de la créance ADT 85 repose sur le principe de la continuité d'exploitation de cette association. L'acceptation fin 2010 du plan d'apurement du passif par le TGI permet de valider ce principe.

- La situation nette corrigée de la reprise des déficits 2007, 2008 et 2009 de l'ADT 85 ressort à **- 251 619 €.**

Situation nette au 31/12/2011	- 487 950	
Reprise de déficit 2007	26 855	(sera repris en 2012)
Reprise de déficit 2008	62 460	(sera repris en 2012 et 2013)
Reprise de déficit 2009	92 384	(sera repris en 2012 et 2013)
Reprise de déficit 2010	54 632	(sera repris en 2013 et 2014)
Situation nette corrigée	**- 251 619**	

- Enfin, la situation nette de l'ADT85 s'améliorera de 240 000€ puisque l'ARS a notifié à l'ADT85 par un courrier en date du 04 mai 2012 l'attribution d'une aide de **240 000 euros.**
Cette aide fera l'objet de deux versements en 2012 et 2013 et sera affecté **dans les fonds propres de l'association.**

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

3- Notes sur le bilan actif

3-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 206 041€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 084	2 283		27 367
Immobilisations corporelles	172 040	38 978	44 670	166 349
Immobilisations financières	10 219	2 106		12 325
TOTAL	207 343	43 367	44 670	206 041

Amortissements et provisions d'actif = 147 260 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 432	1 620		25 052
Immobilisations corporelles	152 374	14 504	44 670	122 208
TOTAL	175 806	16 124	44 670	147 260

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	24 899	22 584	2 314	de 2 à 4 ans
Logiciels service mandataire	2 468	2 468	0	2 ans
Instal.gales agencts.divers	46 092	17 431	28 661	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	18 900	18 365	536	5 ans
Mat.mobilier bureau siège	27 682	23 402	4 281	de 5 à 10 ans
Mat.mobilier bureau sites	11 995	9 159	2 836	de 5 à 20 ans
Mat.mobilier bureau mandataire	1 379	1 379	0	10 ans
Matériel informatique	59 179	51 421	7 758	3 ans
Autres matériels	1 121	1 051	70	10 ans
Immobilisations financières	12 325		12 325	
TOTAL	206 041	147 260	58 781	

3-2. Etat des créances = 2 580 901 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 325		12 325
Actif circulant & charges d'avance	2 568 576	2 568 576	
TOTAL	2 580 901	2 568 576	12 325

3-3. Provisions pour dépréciation = 222 773 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Provision pour dépréciation ADT 85	215 000				215 000
Provision pour dépréciation clients douteux	6 480			339	6 141
Provision pour dépréciation débiteurs divers	327	1 305			1 632
TOTAL	221 807	1 305		339	222 773

3-4. Produits à recevoir par poste du bilan = 441 212 €

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	441 212
Disponibilités	
TOTAL	441 212

3-5. Charges constatées d'avance = 27 171 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le ou les prochains exercices.

4- Notes sur le bilan passif

4-1. Provisions = 313 334 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provision pour risque Agefiph	59 789				59 789
Provision pour risque prud'homal	7 802	3 718	11 520		0
Provision engagements retraite ADT 44-85	179 535	24 844			204 379
Provision engagements retraite ADT 85	48 202	964			49 166
TOTAL	295 328	29 526	11 520		313 334

4-2. Etat des dettes = 2 693 131 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	869 463	205 030	380 599	283 834
Fournisseurs	124 377	124 377		
Dettes fiscales & sociales	1 616 942	1 616 942		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	66 766	66 766		
Produits constatés d'avance	15 583	15 583		
TOTAL	2 693 131	2 028 698	380 599	283 834

4-3. Charges à payer par poste du bilan = 1 087 180 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières divers	
Fournisseurs	21 749
Dettes fiscales & sociales	998 665
Autres dettes	66 766
TOTAL	1 087 180

4-4. Produits constatés d'avance = 15 583 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le ou les prochains exercices.

5- Autres informations

5-1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 52 680 Euros

5-2. Effectif moyen (département 44)

Catégories de salariés	2011	2010
Intervenants	201.23	201.04
Personnel administratif	31.33	31.29
TOTAL	232.56	232.34

5-3. Droit individuel à formation (DIF) :

A la date d'arrêté des comptes, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à **26 216 heures.**
Aucune demande de formation n'a été réalisée à ce jour au titre de ces heures.

5-4. Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de **9 250 €** (reprise des valeurs de 2010).

- Location VALLET : 3 700 €
- Location BLAIN : 3 350 €
- Location St Père en Retz : 2 200 €

5-5. Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

5-6. Engagement en matière de pensions et retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture : **253 545€** (ADT 44-85 : 204 379€ et ADT 85 : 49 166 €)

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2011. L'association intègre dans ses comptes la provision ADT 85 pour 49 166€, qui est ensuite refacturée.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode prospective dite des unités de crédits projetés, recommandée par le Conseil National de la Comptabilité (n°2003 R01Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- Départ à 62 ans ou 65 ans suivant l'âge du personnel
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1 % constant

- Taux de rotation annuel de 5 % constant et table de mortalité TG05
- Taux d'actualisation : 2,50 %
- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
- Conventions collectives des aides à domicile et des travailleuses familiales

5-7. Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	481 964			481 964
Subventions investissements sur biens renouvelables		36 032		36 032
Réserves de compensation	1 105			1 105
Autres Réserves	10 749			10 749
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	- 364 714	193 176	17 793	-189 331
Report à nouveau	- 280 904	72 872	16 062	-224 094
Résultat de l'exercice 2010	- 54 715	54 715		
Résultat de l'exercice 2011			38 760	-38 760
TOTAL	- 84 746	356 795	72 615	77 665

Équivalences Audit
LES VALEURS AJOUTÉES

Valérie Aublet
Olivier Mocquard

Commissaires aux comptes

8, rue des Saumonières
BP 42435
44 324 Nantes Cedex 3

tel. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE A DOMICILE POUR TOUS DE LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

9, rue Marcel Sembat
B.P. 48755
44187 NANTES Cedex 04

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2011

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Nantes,
Le 22 juin 2012

Pour la SARL EQUIVALENCES AUDIT,

O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES CEDEX 3